

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital social de 2.358.854.200 dirhams

Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida

Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145

Identifiant Fiscal : 1021595

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux ;

Le dix-sept mars ;

A 14 heures ;

Les membres du Conseil de Surveillance de la société **TAQA Morocco**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 Dirhams dont le siège social est situé à Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida (« **TAQA Morocco** » ou la « **Société** ») se sont réunis en Conseil, conformément aux dispositions des Statuts de la Société, par visioconférence, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Sont présents et ont élargé le registre de présence, les membres du Conseil de Surveillance suivants :

1. Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi (Président du Conseil de Surveillance) ;
2. Monsieur Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi (Vice-Président du Conseil de Surveillance) ;
3. S.E.Saqer Salem Mohamed Binham Alameri (Membre Indépendant du Conseil de Surveillance) ;
4. Mr. Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri (Membre du Conseil de Surveillance)
5. Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), représentée par Monsieur Andres Calderon Acuna (Membre du Conseil de Surveillance) ;
6. Monsieur Hamad Abdulla Mohamed Alshorafa Al Hammadi (Membre du Conseil de Surveillance) représenté par Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi ;
7. Monsieur Vivek Gambhir (Membre du Conseil de Surveillance) ;
8. Monsieur Anas Jawdat Ayesh Mustafa Albarguthi (Membre du Conseil de Surveillance).

Assistent également à la réunion :

I. Les Membres du Directoire :

- Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire ;
- Monsieur Omar Alaoui M'hamdi, membre du Directoire ;
- Madame Fatima Bendahbia, membre du Directoire ;
- Madame Fadoua Moutaouakil, membre du Directoire ; et
- Monsieur Said El Mamouni, membre du Directoire.

2. Les Commissaires aux Comptes de la Société :

- Deloitte Audit représenté par Monsieur Adnane Faouzi ; et
- Benjelloun Touimi Consulting représenté par Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi.

Le Conseil de Surveillance réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance en fonction, est déclaré régulièrement constitué et peut ainsi valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Said El Mamouni est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Revue du rapport de gestion du Directoire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Expiration du mandat d'un commissaire aux comptes et proposition de son renouvellement ;
4. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
5. Questions diverses ;
6. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance que, conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »), le Directoire lui a transmis les comptes de la Société clos le 31 décembre 2021.

Lecture est donnée, par la suite, du rapport de gestion du Directoire.

Le Président présente au Conseil de Surveillance ses observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé et sur le rapport de gestion du Directoire.

Puis, il offre la parole aux membres du Conseil de Surveillance.

Une discussion s'instaure au cours de laquelle, les membres du Conseil de Surveillance formulent leurs observations sur les documents présentés.

Par ailleurs, le Président précise qu'il n'y a pas eu de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé et rappelle les conventions réglementées autorisées et conclues antérieurement, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Il précise que les Commissaires aux Comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial et rappelle que ces conventions devront être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Conseil de Surveillance met alors définitivement au point et arrête, à l'unanimité, son rapport contenant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; rapport à présenter, conformément à la Loi, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Le Conseil de Surveillance félicite les Membres du Directoire pour les résultats et les opérations réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance prend acte que le mandat de commissaire aux comptes du cabinet Benjelloun Touimi Consulting expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5

Sur proposition du Comité d'Audit de la Société et après approbation par le Directoire, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, approuve la proposition à l'Assemblée Générale Ordinaire de renouveler le mandat du Cabinet Benjelloun Touimi Consulting, représenté par M. Abdelmajid Benjelloun Touimi pour une durée de trois exercices, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

TROISIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, le Conseil de Surveillance prend acte de la convocation par le Directoire d'une Assemblée Générale Ordinaire pour le 24 mai 2022 à 11 heures, dans les bureaux de la Société sis 29, Lotissement Guynemer, route d'El Jadida- Oasis- 20410 Casablanca- Maroc et par voies de visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Fixation, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence ;
11. Expiration du mandat d'un Commissaire aux Comptes ;
12. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes ;
13. Questions diverses ;
14. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil de Surveillance approuve le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

QUATRIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises partout où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h.

Handwritten signature

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance.



Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi
Président du Conseil de Surveillance



Monsieur Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi
Vice-Président du Conseil de Surveillance